

## ORDRE DU JOUR DU MARDI 2 SEPTEMBRE 2014

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois d'août 2014
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
  - Caroline Bélanger – Demande d'utilisation de la salle communautaire
  - Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2024
  - Député Pierre Michel Auger – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier (PAARRM)
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures de journal général d'août 2014
8. Résolution relative à l'embauche d'un inspecteur municipal par intérim
9. Résolution relative au programme d'*Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* / PAARRM
10. Questions diverses
11. Période de questions
12. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le mardi 2 septembre 2014, à 20 h 00, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :            Monsieur    Jean-Claude Milot, maire  
                                  Madame     Françoise Asselin, conseillère  
  Nicole Grenon, conseillère  
                                  Messieurs   Jacques Lefebvre, conseiller  
  Frédéric Morissette, conseiller  
  Robert Normandin, conseiller  
  Daniel André Thibeault, conseiller

**Les membres présents forment le quorum.**

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

**2. Ordre du jour**

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 10, comme suit :

- Résolution autorisant le paiement de comptes
- Achat d'un compresseur à air
- Ministre des Transports / Confirmation de subvention 66 026 \$
- FQM / Remise de distinction honorifique lors du congrès 2014
- Service incendie / visite de prévention résidentiel
- Rencontre des élus au cours de l'automne

**3. Résolution 2014-09-105**

**Approbation des procès-verbaux du mois d'août 2014**

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois d'août 2013, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**4. Résolution 2014-09-106**

**Approbation de la liste des comptes fournisseurs**

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois d'août 2014, **datée août 2014**, du chèque **2703 à 2715** et du prélèvement no **336 à 341** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **7 816.05 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer

(**analyse comptes fournisseurs**) datée du **28 août 2014** du mois d'août 2014, pour un montant de **5 682.54 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois d'août 2014, datée du **27 août 2014**, pour les salaires versés du numéro # **503033** au numéro # **503053**; pour un montant total de **6 337.26 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Lecture de la correspondance

a. **Caroline Bélanger – Demande d'utilisation de la salle communautaire**

Madame Caroline Bélanger demande au conseil municipal l'autorisation d'organiser une vente de garage communautaire, à l'extérieur de l'édifice municipal ou à l'intérieur dans la grande salle (en cas de pluie). Cette activité en serait à sa deuxième édition et elle est faite en collaboration avec le comité des Loisirs et Social de St-Luc-de-Vincennes, les revenus de la location de table seront versés en totalité à l'organisme. Le conseil municipal est d'accord et adopte la résolution ci-dessous.

Résolution 2014-09-107

Sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise madame Caroline Bélanger, à tenir une vente de garage communautaire au cours du mois d'octobre prochain et l'autorise ainsi à utiliser le terrain extérieur de l'Édifice municipal ou la grande salle du bâtiment (en cas de pluie); puisque ladite vente de garage est faite en collaboration avec le comité des Loisirs et Social de St-Luc-de-Vincennes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. **Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2024**

Le ministre monsieur Pierre Moreau, nous confirme la somme allouée pour notre municipalité dans le cadre de ce programme, soit un montant de 569 057 \$ qui sera répartis sur cinq ans et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier dernier. Cette somme servira à réaliser des travaux ou des dépenses selon un ordre de priorité établi par le ministère, en regard des infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. Toutefois, une nouvelle modalité du programme, offre à la Municipalité la possibilité d'utiliser l'équivalent de 20 % (113 811\$) de la somme qui lui est allouée pour réaliser des travaux admissibles de son choix, sans tenir compte de l'ordre de priorité. Le conseil se dit heureux de cette aide financière et il y aura du travail à accomplir pour réaliser de futurs projets.

c. **Député Pierre Michel Auger – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier (PAARRM)**

L'attaché politique de ce député, monsieur Jocelyn Régis, nous transmet le formulaire de demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. Il nous demande d'identifier sur le formulaire, la nature et le lieu possible des travaux que nous voulons effectuer dans notre municipalité, une enveloppe budgétaire a été allouée à la circonscription de Champlain et nous avons jusqu'au 12 septembre prochain pour soumettre une liste de travaux et ce par résolution du conseil municipal. La résolution est prévue à l'item 9 de ce procès-verbal.

#### **6. Rapport des travaux de voirie**

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de **78 014.71 \$**. Il reste des travaux obligatoires à réaliser pour un montant de **13 721.29 \$** en conservant une réserve en cas d'imprévus de 5 000 \$ et en tenant compte de la subvention discrétionnaire qui nous a été accordée au montant de 16,000 \$. Le conseiller responsable de la voirie fera sous peu une tournée des ponceaux avec l'inspecteur municipal par intérim, afin de les identifier et d'en connaître l'état pour planifier des interventions futurs.

#### **7. Dépôt des écritures de journal général du mois d'août 2014**

La directrice générale dépose aux élus les écritures du journal général du mois d'août 2014, tel que demandé par le vérificateur.

#### **8. Résolution 2014-09-108**

##### **Résolution relative à l'embauche d'un inspecteur municipal par intérim**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur municipal, Luc Normandin, a remis à la directrice générale un billet médical pour un arrêt de travail indéterminé le 6 août 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a autorisé la directrice générale à procéder à la publication d'une offre d'emploi, par le biais d'un avis à la population livré par média-poste sans adresse, et que ledit avis a été publié le 12 août dernier, pour un poste d'inspecteur municipal par intérim pour remplacement de congé de maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq candidats ont déposé leur candidature pour combler ce poste et que des entrevues ont eu lieu le 18 août pour quatre des candidats, en présence des membres du conseil disponible et de la directrice générale;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit statuer sur le choix de la personne qui occupera ce poste;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon., le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes embauche monsieur Sylvain Brien à titre d'inspecteur municipal par intérim, pour le congé de maladie de Luc Normandin et ce rétroactivement au 19 août 2014 soit sa date d'entrée en fonction;

**QUE** les modalités d'emploi sont les suivantes et elles n'ont pas pour effet de limiter les droits, privilèges ou avantages prévus à la *Loi sur les normes du travail* (L.R.Q., c. N-1.1) :

- Les heures régulières de travail de la journée normale de travail sont de sept (7) heures par jour, réparties de la façon suivante : soit entre le lundi et le vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30;
- En dehors des heures régulières de travail, l'inspecteur municipal par intérim doit intervenir pour divers types d'urgence (ex : voirie, aqueduc, égout, incendie, etc.), il est établi que chaque intervention sera l'équivalent de trois (3) heures et si l'intervention dure plus de trois (3) heures ce sera le temps réel travaillé, qui deviendra du temps à être compensé par un congé;
- Les congés fériés sont au nombre de huit (8) et sont les suivants : Jour de l'an, Vendredi Saint ou lundi de Pâques, Fête des Patriotes, le 24 juin, le 1<sup>er</sup> juillet, Fête du travail, Fête de l'Action de grâces, Noël, c'est-à-dire que l'inspecteur municipal par intérim bénéficiera de ces congés fériés s'il est en poste;
- Les vacances annuelles payées par la municipalité sont établies comme suit : si moins d'un an (1) de service à la fin de l'année de référence, droit à 4 % du salaire cumulé et jusqu'à concurrence d'un maximum de dix (10) jours correspondant à deux semaines normales de travail.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2014-09-109

**Résolution relative au programme d'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal / PAARRM**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit statuer sur la façon de dépenser les crédits qui seront alloués par l'enveloppe discrétionnaire du député de Champlain, monsieur Pierre Michel Auger;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur municipal accompagné du conseiller responsable de la voirie, monsieur Robert Normandin, ont déterminé les endroits où il est nécessaire d'agir en priorité;

**CONSIDÉRANT QU'**ils seraient souhaités des travaux de pavage pour les rangs St-Joseph Ouest et St-Alexis Ouest et la route Thibeault, des travaux de rechargement de gravier dans le rang St-Joseph Est, et des remplacements de ponceaux dans le rang Saint-Alexis;

**CONSIDÉRANT QU'**un estimé budgétaire des coûts de travaux de pavage, démontre qu'ils pourraient coûter 66 700 \$, les travaux de rechargement de gravier pourraient coûter 35 000 \$ et les travaux de remplacements de ponceaux pourraient coûter 15 000 \$ taxes incluses;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la liste des travaux soumis dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier (PAARRM) pour un coût total des travaux de 116 700 \$ et demande la somme de 50 000 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 10. Questions diverses

a. Résolution 2014-09-110

### **Résolution pour autoriser le paiement de factures**

**CONSIDÉRANT QUE** des factures ont été reçues après la transmission de la liste aux élus;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil autorise le paiement des factures, comme suit :

Bell mobilité	\$ 23.47
Poste Canada	73.26
Coop St-Narcisse	9.70
Petite Caisse	256.90
Somavrac	2 591.91
Aon Hewitt	947.68
Croix Bleue	730.98
Receveur général	899.37
Total	\$5 533.27

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **b. Achat d'un compresseur à air**

L'inspecteur municipal par intérim a porté à l'attention de la directrice générale qu'il serait vraiment utile d'avoir un compresseur à air portatif, pour l'entretien des équipements et des infrastructures. Le conseil demande à la directrice générale de faire une recherche, afin de savoir qu'elle dimension nous aurions besoin et de revenir au conseil avec toutes les informations requises.

### **c. Ministre des Transports / Confirmation de subvention 66 026 \$**

Le ministre des Transports, monsieur Robert Poëti, nous confirme une subvention de l'ordre 66 026 \$ provenant du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. La directrice générale mentionne que nous recevons cette subvention du même montant depuis un peu plus de vingt ans soit depuis 1993.

### **d. FQM / Remise de distinction honorifique lors du congrès 2014**

La directrice générale informe le conseil municipal, que la candidature du maire a été soumise à la FQM; afin qu'il reçoive la distinction honorifique pour ses 29 années de vie municipale. La distinction honorifique sera remise lors de la soirée *Gala des élus* du congrès 2014.

### **e. Service incendie / visite de prévention résidentiel**

La directrice générale informe le conseil que des visites de prévention, au niveau des résidences, ont débuté récemment par le biais du service incendie. En conformité avec le schéma de couverture de risques et les

orientations ministérielles, le service d'incendie doit faire la visite des 275 maisons de notre municipalité sur une période de 5 ans. Ces visites permettent de compiler des données afin d'améliorer les interventions et aussi d'informer les citoyens des éléments importants pour bien les protéger.

**f. Rencontre des élus au cours de l'automne**

Monsieur Daniel André Thibeault aimerait que le conseil municipal se rencontre au cours de l'automne, afin de discuter des dossiers municipaux à venir, tels les projets, les travaux, etc., etc.; il est convenu de fixer une date lors de la séance ordinaire du 6 octobre prochain.

**11. Période questions**

Aucune présence, aucune question.

**12. Résolution 2014-09-111**

**Clôture de la séance**

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil lève la séance à 20 h 40.

---

Jean-Claude Milot, Maire

---

Manon Shallow, dir. gén. & sec.-  
trésorière